

Faire évoluer les concours : l'exemple de l'agrégation de géographie

Rémy Knafou

Professeur à l'université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, président du jury de l'agrégation externe de géographie, d'octobre 1999 à juillet 2003, chargé de la réforme du concours

Michel Hagnerelle

Doyen du groupe histoire et géographie de l'inspection générale, président du jury de l'agrégation externe de géographie de 2004 à 2007

LES ENJEUX D'UNE RÉFORME

Pourquoi réformer l'agrégation de géographie ?

L'initiative de la réforme du concours est directement venue du ministre de l'Éducation nationale¹ et s'inscrivait dans le contexte général de la réforme des concours de recrutement (certains avaient précédé et d'autres ont suivi).

La réforme du concours s'est située dans un contexte conflictuel, au sein d'une communauté scientifique traversée par de multiples clivages : entre « modernistes » et « traditionalistes », entre tenants d'une géographie science sociale et ceux qui plaidaient pour une géographie « discipline-carrefour », entre géographes physiiciens et géographes dits humains, entre quantitativistes et partisans des approches qualitatives, etc. La géographie n'avait évidemment pas le monopole des clivages scientifiques, mais, en revanche, présentait une forte originalité, issue de son histoire : avoir changé le fondement même de sa définition, en étant passée en un siècle d'une conception naturaliste à une conception sociale. L'agrégation de géographie, créée dans un autre contexte scientifique, pouvait être perçue, à tort ou à raison, comme le

dernier bastion d'une géographie physique se considérant comme menacée. Quoiqu'il en soit, le fait de considérer un concours de recrutement de professeurs du second degré comme un enjeu de pouvoir à l'intérieur de la discipline ne constituait pas un contexte favorable à une réforme souhaitée par beaucoup. Cela se manifesta par une méfiance d'une partie des géographes qui alimenta une campagne hostile à la réforme, avant même, du reste, que le contenu de celle-ci ne fût connu.

Face à cette agitation, le jury, soudé autour de son président et de ses vice-présidents, sut conserver la sérénité nécessaire d'autant plus facilement qu'il était animé d'un esprit réformateur soucieux à la fois de redonner à l'agrégation son sens initial quelque peu oublié (organiser le recrutement de professeurs du second degré) et de ne pas s'enfermer dans des visions partielles et partisans de la géographie. La réelle pluralité de la composition d'un jury précautionneusement renouvelé en était le garant.

NOTE

1. Il s'agissait de Claude Allègre. C'est en octobre 1999 que le ministre a proposé à Remy Knafou, alors professeur à l'université Paris 7 – Denis Diderot, d'assurer la présidence du concours de l'agrégation externe de géographie et de réformer le concours.

La réforme d'un concours de recrutement d'enseignants suscite souvent beaucoup de débats, d'interrogations, sinon d'inquiétudes. Conçue en 1999-2000, la réforme de l'agrégation externe de géographie correspondait à un besoin de fond. Le concours n'ayant que peu changé depuis sa création en 1943, les épreuves aménagées en 1975 apparaissaient en décalage croissant par rapport aux évolutions très importantes qu'avaient connues à la fois les fondements scientifiques de la discipline et les pratiques de l'enseignement universitaire et secondaire. Or un concours de recrutement de professeurs se doit, au contraire, d'être porteur des innovations, avoir des effets d'entraînement sur les enseignements en amont et en aval. C'est l'esprit qui a prévalu dans la réforme mise en place en 2002. Après cinq sessions, on peut en dresser un premier bilan. L'exemple de l'agrégation de géographie montre qu'une réforme assez approfondie des concours de recrutement est possible à condition que les objectifs en soient clairement définis et largement partagés et que les évolutions correspondent à un besoin, réellement ressenti, des différents acteurs du système scolaire et universitaire.

L'esprit dans lequel le concours devait être réformé est résumé dans le texte suivant, rédigé dès octobre 1999.

« La géographie mise en œuvre dans ce concours est conçue comme une science sociale, c'est-à-dire une science qui prend pour objet la dimension spatiale de la société.

Cette définition d'une géographie science sociale est aujourd'hui la plus communément répandue chez les géographes. Cela dit, en matière scientifique, la majorité ne constitue pas un élément de conviction ; c'est la raison pour laquelle il est souhaitable que les autres conceptions de la géographie se retrouvent également dans la structure de ce concours qui doit être un bien commun à l'ensemble de la communauté géographique. En même temps, il est aujourd'hui indispensable que ce bien commun prenne davantage acte des transformations profondes enregistrées par la géographie depuis les trois dernières décennies. »

(Document de travail non diffusé, R. Knafou)

Redéfinir les objectifs

Quelques mois plus tard, après une réflexion plus poussée et un travail collégial, les objectifs de la réforme étaient fixés ainsi :

« – Réduire la rigidité de la structure actuelle du concours. Un cadre plus large doit permettre aux jurys successeurs de pouvoir faire évoluer – s'il y a lieu – le concours sans nouvelle modification.

– Briser l'actuel clivage entre géographie physique et géographie humaine, sans exclure pour autant la fraction de la géographie qui s'occupe des milieux et de l'environnement.

– Faire que le concours soit plus représentatif de l'état actuel de la recherche dans la discipline et de la diversité des

approches et des tendances : ce qui ne passe pas seulement par la réorganisation du concours mais aussi par le choix des problématiques inscrites au programme.

– Le concours ne doit pas être un moyen de promouvoir une nouvelle vulgate géographique, mais peut être un instrument de l'affirmation du pluralisme de la discipline. (...)

– Diversifier les épreuves tout en restant dans l'actuel volume horaire et en s'attachant à faire que le concours reste administrativement et matériellement organisable et compréhensible pour les candidats et notamment ne pas se contenter de dissertations à l'écrit.

– Maintenir une valorisation de l'oral dans l'économie générale du concours, par le jeu des coefficients, et concevoir un oral qui ne soit pas redondant avec l'écrit. »

(Document de travail non diffusé, R. Knafou, 19 mars 2000).

Les choix opérés : la nouvelle configuration du concours

Les objectifs généraux ayant été clairement fixés, il restait à construire un concours qui réponde pratiquement aux principes recherchés, d'autant que la réforme devait se faire dans le respect des conditions de fonctionnement existantes (même nombre d'épreuves au total), n'entraînant pas de problèmes d'organisation et de coût supplémentaires.

L'agrégation de géographie a été réformée par l'arrêté du 21 février 2001, paru au *Journal officiel* du 2 mars 2001. Une note rédigée par le jury et datée du 3 juillet 2001 fut largement diffusée au lendemain de la fin du concours aux candidats et aux préparateurs en vue de la session 2002. En voici le début :

« Une conception ouverte de la géographie. Il est d'abord nécessaire de rappeler quels sont les objectifs d'une agrégation externe : recruter des professeurs de haut niveau, destinés avant tout à enseigner dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles ou sur des postes de PRAG. L'agrégation n'est donc pas une filière de spécialisation, destinée à former des chercheurs, et ne doit pas être confondue avec un DEA.

Le rappel de cette situation objective n'est pas en contradiction avec la nécessité que l'agrégation exprime pleinement les acquis de la recherche, ainsi que les enjeux, débats et questionnements, dans tous les domaines que couvre la géographie.

En même temps, l'agrégation externe de géographie se doit d'être à l'écoute de l'évolution de la géographie dans l'enseignement secondaire, tant sur le plan des contenus que sur celui des pratiques. C'est du reste en tenant compte de cette nécessité, rappelée récemment par le ministère, que le choix des nouvelles questions est effectué, désormais en concertation étroite avec les autres concours (agrégation interne de géographie et d'histoire, agrégation externe d'histoire, CAPES d'histoire et de géographie).

L'un des partis fondamentaux de cette réforme a été de supprimer les étiquettes qui contribuent à figer certaines différenciations ou qui peuvent les enfermer dans des conceptions étroites : d'où le parti de concevoir les épreuves d'une agrégation " de géographie ", sans qualificatif qui peut amenuiser et enfermer, une agrégation qui poursuit l'ambition de mieux mobiliser et d'intégrer les différents types de savoirs que produit la géographie contemporaine. »

Sans entrer dans le détail de la réforme qui pourrait lasser le lecteur non spécialiste, on se bornera à noter quelques éléments représentatifs de l'esprit du projet (tableau 1).

1. Afin de sortir le concours d'une confrontation stérile, la distinction entre géographie physique et géographie humaine a été abolie, l'opération ayant été facilitée par un principe général (l'agrégation n'a pas vocation à servir de point d'appui aux branches de la géographie) et un principe scientifique (l'appui sur la conception d'une géographie globale, du reste principalement développée par des géographes physiciens). En outre, le nouveau concours s'est appuyé sur le renouveau d'intérêt à l'endroit de l'histoire de la discipline ainsi que sur l'attention accordée à l'approche épistémologique.

2. Rapprocher le concours des orientations de la discipline scolaire, laquelle avait notablement évolué dans les années 1990, au point d'apparaître même comme plus dynamique que certains enseignements universitaires.

3. Rapprocher le concours des grandes orientations de la géographie enseignée à l'université. À partir du constat selon lequel la géographie à l'université s'enseignait dans trois grandes filières, celles-ci ont été retenues pour donner lieu à une épreuve d'approfondissement. Il s'agit de : « espaces, territoires, sociétés », « milieux et environnement » et « aménagement ». Les candidats ont le choix entre ces trois options, ce qui permet de valoriser le début de spécialisation en maîtrise (master 1).

4. Abandonner l'exclusivité de la sélection à l'écrit à partir de la seule épreuve de la dissertation. Ainsi, l'épreuve d'approfondissement consiste en un travail sur documents présentés dans un dossier autour d'un sujet

Tableau 1 – Le contenu de la réforme, par épreuves : avant / après

L'ancien concours	Le concours actuel
Écrit	Écrit
Composition de géographie physique générale (7 heures, coefficient 1)	Composition de géographie : géographie thématique. Il pourra, le cas échéant, être fourni aux candidats un dossier documentaire. Il sera fait appel à la connaissance des notions et concepts de base de la géographie, ainsi qu'à l'histoire et l'épistémologie de la discipline. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis pourra être un élément important d'appréciation (7 heures, coefficient 1).
Composition de géographie humaine générale (7 heures, coefficient 1)	Composition de géographie : géographie des territoires. Il pourra, le cas échéant, être fourni aux candidats un dossier documentaire. Il sera fait appel à la connaissance des notions et concepts de base de la géographie. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis sera un élément important d'appréciation (7 heures ; coefficient 1).
Composition de géographie régionale (7 heures, coefficient 1)	Approfondissement : concepts et méthodes de la géographie : épreuve à partir d'un dossier documentaire, hors programme. Trois options au choix correspondant aux trois filières de formation suivies par les étudiants en géographie (7 heures ; coefficient 1) :
Composition d'histoire (7 heures, coefficient 1)	Inchangée
Oral	Oral
Explication de carte portant sur document concernant un pays figurant au programme de géographie régionale (5 heures de préparation ; 30 minutes d'explication ; 30 minutes d'entretien) (coefficient 3)	Commentaire de documents géographiques. Durée de la préparation : 6 heures ; exposé : 30 minutes ; entretien : 25 minutes. (coefficient 3). Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les langages et techniques et qu'il est capable de construire un raisonnement géographique à partir de l'exploitation des documents fournis (cartes à différentes échelles, diagrammes, photographies, images satellitaires, statistiques, textes, etc.).
Leçon de géographie générale hors programme ou leçon de géographie régionale (sujet hors programme ou France) (6 heures/40 minutes/20 minutes) (coefficient 3)	Leçon de géographie, hors programme. Durée de la préparation : 6 heures ; exposé : 30 minutes ; entretien : 25 minutes. (Coefficient 3). Il ne sera pas proposé de choix d'options. La discussion qui suivra la leçon pourra aborder le champ des sciences connexes à la géographie.
Leçon d'histoire portant sur une des questions figurant au programme (6 heures/40 minutes/20 minutes) (coefficient 2)	Commentaire et confrontation de documents d'histoire sur une des questions figurant au programme, à partir d'un dossier documentaire fourni par le jury. Durée de la préparation : 6 heures ; exposé : 30 minutes ; entretien : 25 minutes. (coefficient 3).

– l'accent étant mis sur les concepts et les méthodes –, l'objectif étant de permettre la mise en valeur d'autres qualités que celles qui s'expriment dans une dissertation. De même, l'épreuve orale d'histoire a été délibérément orientée vers un « *commentaire et une confrontation de documents* », dans l'esprit de ce qui est précisément demandé au professeur face à ses élèves.

Dans ce même esprit, la notion de document géographique a été sensiblement élargie : naguère, la carte (et surtout la carte à grande échelle) régnait de manière exclusive ; désormais, l'éventail des documents à exploiter en géographie est très ouvert, comme ont à le faire les professeurs dans leur classe.

5. Accentuer le poids de l'oral par rapport à l'écrit. Le paradoxe des

concours de recrutement de professeurs est qu'ils reposent sur une sélection exercée en amont à partir du seul écrit et que, même à l'oral, la solidité des connaissances peut parfois primer la capacité à s'exprimer devant un auditoire qui n'est pas toujours facile à convaincre. Ne disposant pas du pouvoir d'inverser l'ordre des épreuves écrites et orales, nous avons modifié les coefficients afin d'accroître encore un peu la redistribution des cartes entre l'écrit et l'oral. Chaque épreuve orale a été réorganisée, de manière à laisser le temps d'un véritable échange entre les candidats et le jury, celui-ci se réservant la possibilité d'explorer alors la culture générale des candidats dans les domaines les plus variés.

UN PREMIER BILAN : LES EFFETS POSITIFS DE LA RÉFORME

Bien des effets d'une telle réforme ne s'observent que dans le temps. Mais au terme de cinq sessions, des avancées substantielles sont mesurables ; globalement, les objectifs sont atteints ; le concours constitue une étape importante du repositionnement de la géographie dans le système scolaire et universitaire.

Une meilleure intégration des problématiques scientifiques et des méthodes de la géographie d'aujourd'hui

La nouvelle organisation des épreuves a permis une ouverture beaucoup plus large sur les différentes dimensions de la discipline et a bien intégré l'évolution récente des paradigmes de la géographie (une science sociale, rôle des acteurs territoriaux,

Tableau 2 – Liste des sujets de leçon de géographie hors programme à l'oral – 2005

La biodiversité
Les diasporas
Sport et identité
Les espaces ruraux et le développement durable en Europe occidentale
Les marges forestières
La rue
L'Antarctique
L'espace domestique
Les mutations de l'espace dans l'économie post-fordiste
Les migrations de populations en Amérique du Nord
La Chine et ses voisins
L'arbre
Le vieillissement de la population et les personnes âgées dans les pays développés
L'Inde
Pierre Deffontaines
Le protocole de Kyoto et le réchauffement climatique
La protection de la nature
Géographie et art
L'identité en géographie
La drogue en Amérique latine, territoires et réseaux
La mangrove : un géosystème littoral
L'Europe danubienne
Géographie des communautés fermées
Le concept de territoire
Tiers monde, pays du Sud, pays en développement, pays tropicaux
Les littoraux méditerranéens
L'eau et l'organisation de l'espace en Chine

approche culturelle des problèmes géographiques, nouvelles interrogations sur les relations Homme/ Nature...) comme le montrent, notamment, les sujets proposés dans l'épreuve orale de leçon hors programme (*tableau 2*).

Les sujets proposés ont aussi cherché à mettre la géographie de l'agrégation en adéquation avec la société, ses besoins, ses intérêts et à donner toute sa place à la géographie appliquée, notamment avec l'option « aménagement » (« *Les lignes ferroviaires à grande vitesse et l'aménagement des territoires* » (2002) ; « *Aménagement du territoire : du monopole de l'État à de nouvelles articulations d'échelles* » (2003) ; « *Le pouvoir régional, quels enjeux pour l'aménagement du territoire ?* » (2007).

La place accordée à l'épistémologie et à l'histoire de la géographie a aussi beaucoup modifié le concours. L'introduction des termes « histoire »,

« épistémologie » et « territoire » dans le libellé des épreuves, des programmes et des sujets a changé l'esprit du concours et suscité des innovations conceptuelles assez fondamentales, en phase avec les évolutions récentes de la discipline. Dans l'épreuve de géographie thématique en particulier, l'ouverture à des questions à caractère épistémologique a permis une approche plus globale de la discipline et de ses fondements : « *Déterminisme, possibilisme, approche systématique : les causalités en géographie* » (2002) ; « *Les montagnes, objet géographique* » (2002-2003) ; « *Limites et discontinuités et leurs implications spatiales* » (2003-2004) ; « *Échelles et temporalités en géographie* » (2005-2006).

La « nouvelle agrégation » a remis de la transversalité dans un concours qui s'en était éloigné alors que la géographie évoluait vers des approches beaucoup plus globales et systémiques.

C'est le cas, par exemple, des questions d'environnement naguère cantonnées à la géographie physique ; questions figurant au programme de l'épreuve de géographie thématique : « *Les risques* » (2004-2005) ; « *Ville et environnement* » (2006-2007) ; « *Géographie et développement durable* » (2008-2009). L'introduction de questions d'épistémologie est un élément indéniable d'amélioration de la formation des étudiants, amenant certaines universités à intégrer, dans leur cursus de formation, des entrées fondatrices de la géographie, et provoquant la publication d'ouvrages sur des thématiques longtemps ignorées du concours.

Un rééquilibrage des types de compétences évaluées

À l'écrit comme à l'oral, les épreuves sur dossier documentaire constituent une évolution majeure. La capacité à exploiter avec discernement des documents extrêmement variés, prenant en compte la diversité des matériaux utilisés par les géographes, est indispensable tout à la fois pour une meilleure préparation au métier de professeur du secondaire ou même du supérieur, et aussi pour ceux des agrégés qui s'engageront dans des travaux de recherche.

À l'écrit, l'épreuve sur dossier documentaire a réellement infléchi la configuration du concours qui ne comportait auparavant que quatre compositions. À partir d'un ensemble documentaire, les candidats doivent répondre à des questions qui testent à la fois leur maîtrise des concepts et des connaissances géographiques de base, leur capacité à conduire une analyse approfondie de documents très différents et à opérer toutes les mises en relation

nécessaires entre ces documents, ou encore la capacité à traduire graphiquement un certain nombre d'informations du dossier. Ceci sur des sujets ouverts qui portent en eux des problématiques fortes (exemple : sujet de l'option « milieux et environnement » en 2007 : « *Le système climatique terrestre et ses évolutions : débats et enjeux sociétaux* » (tableau 3).

Les sujets proposés aux épreuves orales d'histoire et de géographie, qui s'appuient sur des dossiers documentaires, infléchissent aussi les types de compétences évaluées.

En géographie, la diversification des types de documents à commenter a conduit à sortir de l'exercice académique, formaté, du commentaire de cartes en duo topographique/

Tableau 3 – Option : « Milieux et environnement » – 2007

Sujet – Le système climatique terrestre et ses évolutions : débats et enjeux sociétaux
<p>QUESTION 1 (6 points) Présentez et expliquez les grands mécanismes du système climatique terrestre.</p>
<p>QUESTION 2 (4 points) Présentez les changements climatiques qui affectent l'atmosphère terrestre à différentes échelles de temps.</p>
<p>QUESTION 3 (6 points) Analysez la position des différents acteurs de la société civile à propos du réchauffement climatique global.</p>
<p>QUESTION 4 (4 points) Réalisez un organigramme montrant la variété des situations économiques et géopolitiques des États dans le monde vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du Protocole de Kyoto.</p>
<p>Liste des documents fournis :</p> <p><i>Document 1. - 1 figure, 3 cartes - Le système climatique terrestre.</i> a. Bilan radiatif de la Terre b. Distribution géographique du rayonnement global annuel au sol c. Schématisation de la circulation atmosphérique générale d. Les domaines climatiques du globe</p> <p><i>Document 2. - 10 graphiques - Climats passés et futurs.</i> a. Effet de zoom sur les variations climatiques quaternaires b. Grands cycles climatiques enregistrés dans les glaces de Vostok c. Variations de la température à la surface de la Terre au cours des 140 dernières années et au cours du dernier millénaire d. Les prévisions internationales pour 2100</p> <p><i>Document 3. - 2 textes, 1 carte - Le réchauffement climatique.</i> a. Le point de vue de Frédéric Denhez b. Les conséquences du réchauffement climatique en 2050 c. Le point de vue de Michel Petit</p> <p><i>Document 4. - 2 textes - Le réchauffement climatique, autres points de vue.</i> a. L'effet de serre existe-t-il ? Olivier Postel-Vinay b. Le réchauffement de la planète, Bjorn Lomborg</p> <p><i>Document 5. - 2 images - Changement climatique et médias.</i> a. Publicité AREVA b. Affiche du film "Le jour d'après"</p> <p><i>Document 6. - 1 carte, 1 tableau - Émissions de GES et Protocole de Kyoto.</i> a. Les émissions de dioxyde de carbone dans le monde b. Le Protocole de Kyoto, émissions de GES et objectifs de réduction</p>

géologique très largement décalé par rapport aux outils actuels du géographe. Si la plupart des sujets proposés dans l'épreuve de « commentaire de documents géographiques » manifestent le souci de garder les acquis des épreuves antérieures, ils permettent d'aller beaucoup plus loin dans la diversité des documents proposés (tableau 4). À titre d'exemple, un sujet intitulé « La Corse en représentation » fournissait à la fois comme documents la carte de végétation de la Corse à 1/200 000, et des extraits de bandes dessinées ; « Astérix en Corse » et « Enquête corse » de Pétillon. Grand écart épistémologique, mais aussi signal fort de la nécessité de marier des documents cartographiques thématiques classiques et d'autres formes de représentation d'une réalité géographique, obligeant le candidat à de nécessaires prises de distance avec des documents de facture, de fabrication et de logique fort différentes. À noter cependant une réticence sinon une incapacité, persistantes au fil des sessions, d'un grand nombre de candidats à porter un regard critique à la fois sur certains documents (en particulier les productions graphiques et les cartes thématiques) et sur les dossiers eux-mêmes ; cela traduit sans doute une certaine prudence lors d'une épreuve de concours, mais aussi certainement un entraînement insuffisant à ce type de démarche lors des études secondaires et universitaires.

En histoire, les types de sujets proposés dans la nouvelle épreuve de « commentaire et confrontation de documents d'histoire » marquent aussi une évolution importante. Ils invitent à une approche scientifique formatrice et renouvelée des documents ; il s'agit d'envisager le corpus de manière dynamique et d'effectuer des opérations

Tableau 4 – Exemples de sujets de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques – 2004

Chamonix et le Mont-Blanc
Doc.1 : Carte IGN. Top 25. Chamonix.
Doc.2 : Carte IGN. Petit St Bernard Mont-Blanc, n° 16. Alpes sans frontières. 1/25 000.
Doc.3 : L'espace Mont-Blanc. Brochure d'information 2002.
Doc.4 : La vallée de Chamonix. Images de France. Rhône-Alpes. 2003.
Doc.5 : Affiches touristiques. PLM.
Doc.6 : L'Argentière. Photo. Images de France. Rhône-Alpes.2003.
Doc.7 : La mer de glace depuis la gare du Montanvers. Images de France. Rhône-Alpes. 2003.
Doc.8 : Chamonix et le Mont-Blanc. Aquarelle de Jean-Antoine Linck. 1810.
Doc.9 : Extraits d'articles. La réouverture du tunnel du Mont Blanc. Cité dans « <i>Les Alpes, une montagne au cœur de l'Europe</i> ». Rémy Knafo. La Documentation Photographique. Dossier 8034. 2003.
Saint-Tropez
Doc.1 : Carte IGN Top 25 « Saint-Tropez/Sainte-Maxime » (2000).
Doc.2 : Extrait de la carte Michelin « Alpes-Maritimes » (2003) au 1/150 000 avec légende.
Doc.3 : Tableau sur les caractéristiques sociales et résidentielles de propriétaires de villas dans les parcs de Saint-Tropez (source : Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., 1996, <i>Grandes Fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France</i> , Paris, Payot & Rivages).
Doc.4 : Affiche du film <i>Le Gendarme de Saint-Tropez</i> (1964).
Doc.5 : Photographie de Saint-Tropez au début des années 1950 (source : Deffontaines P. et Jean-Brunhes Delamarre M., 1955, <i>Atlas aérien</i> , tome 1, Paris, Gallimard).
Doc.6 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) de la commune de Saint-Tropez (www.recensement.insee.fr).
Doc.7 : Texte de Guy de Maupassant (1850-1893) tiré de l'ouvrage <i>Sur l'Éau</i> .
Doc.8 : Tableaux de Paul Signac (1863-1935). De haut en bas et de gauche à droite : Les Platanes. Opus 242 (place des Lices, Saint-Tropez) (1893), Pittsburgh, Museum of Fine Arts Carnegie Institute ; Soleil couchant sur la ville. Opus 233 (1892), Miyazaki, musée des Beaux-Arts ; Le Port au soleil couchant. Opus 236 (1892), Londres, collection particulière ; Saint-Tropez. La Bouée rouge (1895), Paris, musée d'Orsay.
Doc.9 : Quelques célébrités à Saint-Tropez (source : Servat H.-J., 2003, <i>La Légende de Saint-Tropez</i> , Paris, Assouline).

intellectuelles relevant à la fois de l'analyse et de la synthèse : hiérarchiser, mettre en relation, critiquer, etc.

À côté du rééquilibrage des compétences scientifiques évaluées, la nouvelle approche du concours accorde un soin particulier à d'autres types de compétences professionnelles transversales dont les candidats devront faire preuve dans leur futur métier de professeur : maîtrise de la langue française, capacité à s'exprimer avec aisance et clarté à l'écrit et à l'oral, capacité à communiquer (exigence pédagogique fondamentale), à argumenter, à raisonner, à hiérarchiser les connaissances.

D'autres pratiques d'évaluation

La réforme du concours a conduit le jury à rechercher des modes de fonctionnement qui rendent l'évaluation la plus équitable possible. À cette fin, pour les trois épreuves orales, le choix a été fait d'un tirage en ligne (le même sujet est donné à trois candidats), déjà pratiqué par d'autres concours. Il permet de mieux mesurer la difficulté propre de chaque sujet et d'évaluer plus justement les qualités spécifiques de chaque candidat. De même, le fonctionnement plus collégial des commissions d'oral (préparation des sujets en commun, interrogation des candidats par tous les membres, décision collective de la note après débat) est aussi le garant d'une notation plus juste.

DES LIMITES ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Des limites à la réforme

Certes, cela ne constituait pas un objectif explicite de la réforme, mais on constate que celle-ci n'a pas conduit à un rééquilibrage de la carte des reçus : la domination parisienne est un fait de structure, tempéré par les résultats de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. Près d'un admis sur deux est « parisien » ; au total, les candidats parisiens et lyonnais accaparent toujours environ les trois quarts des postes mis au concours (tableau 5).

Par ailleurs la réforme a, pour l'instant, un effet d'entraînement assez limité sur les autres concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie ; seule avancée réelle : le choix concerté de questions communes retenues par les différents concours. Il apparaît clairement que l'étape que constitue la réforme de l'agrégation de géographie mériterait, dans le cadre d'une réforme globale des concours de recrutement des enseignants, d'être complétée par des dispositions qui viseraient une véritable simplification des modalités d'évaluation et par une réforme générale portant sur l'ensemble des concours de recrutement des professeurs d'histoire et de géographie. Un beau chantier...

Autre limite : une insuffisante utilisation du concours comme témoin de l'efficacité des formations qui y préparent. Le concours constitue un lieu d'observation privilégié de la culture géographique des candidats, ainsi que de son évolution. Or cette dimension évaluative de la géographie et de ses filières de formation (universités, classes préparatoires, grandes écoles)

Tableau 5 – Répartition des reçus à l'agrégation de géographie selon les académies

Académies	2003		2006	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	1	2	1
Amiens	2	1	-	-
Bordeaux	2	0	5	2
Caen	1	0	-	-
Clermont-Ferrand	2	1	-	-
Grenoble	4	3	2	0
Guadeloupe	-	-	1	1
Lille	4	1	1	0
Limoges	3	0	-	-
Lyon	13	11	11	9
Montpellier	2	0	2	1
Nancy-Metz	2	0	1	0
Nantes	2	0	1	0
Paris-Créteil-Versailles	35	19	30	15
Reims	-	-	1	0
Rennes	3	1	2	0
Rouen	-	-	1	0
Strasbourg	1	1	-	-
Toulouse	1	1	-	-

est actuellement sous-utilisée. Pourtant notre système de formation aurait beaucoup à gagner à observer le « rendement » de la géographie qui se produit et s'enseigne, la façon dont les savoirs sont transmis et évalués dans l'enseignement secondaire et supérieur. On pourrait espérer que les jurys de concours puissent se doter d'outils d'observation, sinon d'évaluation de leur discipline, afin de pouvoir faire profiter l'ensemble des acteurs du système éducatif de l'image de la discipline scolaire et universitaire qui en émerge.

Des perspectives

Un concours tel que l'agrégation de géographie est confronté au grand défi du numérique. Les étudiants et les élèves vivent à l'époque de *Google Earth* et de *Géoportail*. Leurs professeurs doivent y être préparés. Il est notamment superflu d'insister sur l'abondance et la richesse des documents accessibles sur l'Internet. Jusqu'en 2005, tous les documents étaient proposés aux candidats sur

support papier. Depuis 2006, pour l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques, un certain nombre de sujets sont proposés sous forme numérique (images satellites, cartes, animations, vidéos, bases de données, etc.). L'informatique facilite en particulier la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants...

Au cours des prochaines sessions, devraient être progressivement introduits des exercices de fabrication de croquis ou de cartes, en attendant l'accès (régulé) aux ressources infinies de l'Internet. On ne peut se cacher que les obstacles sont importants ; d'ordre matériel, et aussi dans l'adaptation des préparations des concours dans les universités. Mais le pas devra être franchi. Peut-être la prochaine réforme pratique du concours est-elle là ? En tout cas, on entrevoit les effets qu'elle aura, à moyen terme, sur l'évolution des pratiques d'enseignement dans une discipline comme la géographie, en amont du concours dans les formations du supérieur, et en aval dans les classes du secondaire.

Le dernier mot sur le bilan de la réforme peut être laissé à deux candidats, lauréats de la session 2004 (voir l'encadré ci-dessous).

Au total, on peut affirmer qu'une réforme comme celle du concours de l'agrégation de géographie occupe sa place dans l'évolution générale du

système éducatif français, toute sa place, rien que sa place. ■

L'agrégation réformée vue par deux candidats Une agrég. agréable ?

« L'agrégation : année terrible ? C'est l'idée – souvent vraie – qui occupe l'esprit des candidats à l'aube de leur préparation. C'était aussi la nôtre quand nous l'avons passée en 2004. Au final, indépendamment des résultats obtenus, ce fut surtout une année enrichissante et agréable. La réforme du concours y est pour beaucoup.

L'agrégation continue d'être un élément indispensable de la formation d'un géographe. Sa préparation nous a permis d'acquérir une réelle culture géographique. Bien plus, en mettant l'accent sur la dimension historique et épistémologique de la discipline, la réforme nous a fait prendre conscience des évolutions qui caractérisent la diversité de la géographie d'aujourd'hui, comme la fin de la suprématie de la géographie physique. L'intérêt renouvelé porté à des thématiques centrales (les discontinuités, l'échelle, la distance...) a facilité à nos yeux la percolation des savoirs entre la recherche et l'enseignement tout en nous donnant des bases solides pour notre travail de jeunes chercheurs.

La nouvelle agrégation, qui privilégie moins l'encyclopédisme que la rigueur de la démarche géographique, nous a permis d'éviter le « bourrage de crâne » finalement inutile que subissent tant d'autres agrégatifs. C'est la pratique même du travail d'enseignant et/ou de chercheur qui se trouve enrichie par cet intérêt porté non plus à l'accumulation de détails superflus mais à la rigueur du raisonnement géographique. Avec la diversification des documents (planches de BD, publicités, textes littéraires, tableaux, etc.) soumis à notre esprit critique, nous avons pris conscience de tout le spectre des sources de notre discipline. Enfin, nous avons particulièrement apprécié les modifications apportées au déroulement même des épreuves. L'utilisation d'un large éventail de notes valorise réellement les bonnes prestations. Le tirage en ligne réduit la part de hasard entre les candidats ainsi que le nombre de sujets fantasmés. Nous avons également été sensibles aux qualités d'attention témoignées par le jury et qui mettent fin à une vieille tradition de mépris et d'humiliation ; cela rejaillit ensuite directement sur nos pratiques d'enseignement.

Si ces changements vont incontestablement dans le bon sens, nous avons toutefois déploré que l'agrégation ne reflète pas totalement l'étendue des méthodes et outils qui font la richesse de notre discipline. La géographie quantitative, les SIG, l'analyse spatiale, la CAO restent curieusement à l'écart des préoccupations du jury. »

Yann Calbérac (Lyon II) et **Emmanuelle Peyvel** (Nice), agrégés de géographie en 2004